



Patrice PICHA
Véronique DUFOUR
Pascale TOMBOY
Vincent HAUTECLER
Isabelle DISCART
Madalina BENT
Arnaud STERNO
Isabelle MANNARD
Associés Experts-Comptables et
Fiscaux certifiés

Danielle FARINELLA
Pierre VANDERHEIJDEN
Associés Experts-Comptables Fiscalistes

Dorian LECLERCQ
Expert-Comptable et
Fiscal certifié

A l'attention du CA de l'ASBL FVWB

Rapport de contrôle des comptes annuels de l'asbl FVWB arrêtés au 31/12/2024.

Suite à notre désignation comme expert-comptable externe par votre trésorier Mr Pascal SCHMETS, nous avons procédé à l'examen des comptes de l'asbl arrêtés au 31/12/2024. L'audit a été effectué dans de bonnes conditions et sur base des documents transmis conformément à notre lettre de mission. Il n'y a pas eu de contrôle interne. Nous avons pu avoir accès à toutes les informations souhaitées ; nous avons ainsi validé les comptes de bilan et avons contrôlé par sondage les comptes de résultat.

Analyse de l'actif :

Au niveau investissement, du matériel (vidéo check et caméras) a été acheté pour 13.848 € ; un audit plan stratégique a également été effectué par l'UCL (26.090 €).

Les amortissements postulés au bilan 2024 suivent le tableau prévu.

Analyse du passif :

Le remboursement du crédit immeuble et du dernier leasing voiture respectent les échéances prévues.

La provision pécule de vacances est imputée conformément au calcul du secrétariat social.

Des provisions pour charges futures ont été postulées pour 264.000 € ; ce montant est provisionné par l'organe de gestion sur base des projets futurs à réaliser et des coûts y liés. En tenant compte des provisions précédentes non encore utilisées, le montant total de celles-ci s'élèvent au bilan pour 424.000 € (compte 163000).

Analyse du compte de résultat :

L'année 2024 est positive au niveau financier et est fort comparable à l'année 2023: les rentrées sont similaires ainsi que les frais de fonctionnement. Le poste rémunération personnel diminue de 100.000 €. Ce gain est investi dans la provision de projets à réaliser. Le compte de résultat se clôture ainsi par un bénéfice de 948.96 €. Le détail de ces comptes peut être analysé sur le bilan détaillé.

Conclusion :

A la suite de nos travaux de vérification, nous pouvons attester que les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 donnent une image fidèle et correcte du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ASBL, conformément au référentiel comptable applicable.

Verlaine, le 7 mars 2025

Pour la SA Fiduciaire RENSON

HAUTECLER Vincent

Expert-comptable et Conseil Fiscal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Hautecler', written over a horizontal line.